

Communiqué de presse

SwissDRG SA reporte l'introduction de la structure tarifaire pour la réadaptation stationnaire (ST Reha)

Lors de sa séance du 1^{er} juin 2018, le conseil d'administration de SwissDRG SA a fait le point sur le développement de la structure tarifaire pour le domaine de la réadaptation (ST Reha). Il est arrivé à la conclusion que la version 0.5 de la structure ne remplit pas les conditions centrales posées à un système de financement lié aux prestations, telles que les prescrit la loi fédérale sur l'assurance-maladie pour la rémunération des soins stationnaires dans les hôpitaux et les cliniques. Durant les premières années d'application de la structure, il faudrait compenser les défauts par des prix de base par cas très différents. Cela va à l'encontre des exigences fixées au système, qui doit garantir un financement aussi juste que possible et permettre de faire des comparaisons probantes entre les institutions.

Le conseil d'administration a donc décidé de reporter l'introduction effective de ST Reha, qui était prévue en 2020. En lieu et place de la version actuelle, un modèle reposant sur des codes doit être développé, pour lequel les procédures et les prestations sont relevées et représentées en fonction des cas, au moyen de la classification des traitements médicaux (CHOP) opérée par la Confédération. L'introduction de ce modèle est prévue pour le 1^{er} janvier 2022.

Avec les fournisseurs de prestations, SwissDRG SA s'occupe actuellement de la saisie des données de coûts et de prestations nécessaires à un modèle reposant sur des codes. Ces données seront disponibles au plus tôt en 2019 et pourront alors être utilisées pour développer une structure tarifaire qui remplit les exigences posées à un système lié à la prestation. Dans le même temps, la base de données pourra être plus largement étayée.

En attendant le nouveau modèle, il convient de continuer à recourir aux actuels forfaits journaliers avec des degrés, entre autres pour les domaines de la neurologie et de la paraplégie. Les modalités d'application permettront d'assurer la délimitation avec les autres domaines, en particulier avec la somatique aiguë (SwissDRG).

Pour de plus amples informations :

Conseiller d'Etat Christian Rathgeb, président du conseil d'administration de SwissDRG SA
tél. 081 257 25 01, e-mail Christian.Rathgeb@djsq.gr.ch

PD Dr. med. Simon Hölzer, Directeur SwissDRG SA
tél. 076 4035536, e-mail simon.hoelzer@swissdrg.org